

**CANADA**

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL**

**No : R-3641-2007**

Hydro-Québec TransÉnergie  
(ci-après nommé le Transporteur)  
Demanderesse

- et -

Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie  
(ci-après nommé le GRAME)  
Demandeur du statut d'intervenant

---

DEMANDE DU TRANSPORTEUR AFIN D'OBTENIR UNE AUTORISATION POUR  
ACQUÉRIR OU CONSTRUIRE DES IMMEUBLES OU DES ACTIFS DESTINÉS AU  
TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2008

---

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET  
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

### **I. NATURE DE SON INTÉRÊT ET SA REPRÉSENTATIVITÉ**

- 1- À titre d'intervenant et dans une perspective d'intérêt public, le GRAME veut contribuer activement au développement des acquisitions et des constructions d'immeubles ou d'actifs destinés au transport d'électricité au

- cours de l'année 2008 par le Transporteur. Plus particulièrement, nous pensons pouvoir apporter une contribution quant aux projets d'investissements requis, tant pour le maintien des actifs et de la qualité du service que pour son amélioration. En ce sens, le GRAME tient à s'assurer que les choix du Transporteur s'inscrivent dans une politique de développement durable.
- 2- Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis de nombreuses années.
  - 3- Il existe depuis 1989. Ses représentants ont participé, depuis le milieu de 1998, à un total de cinq groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz effet de serre. Ils siègent ainsi régulièrement sur des comités qui rassemblent des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels, des ONG, bref de multiples acteurs aux intérêts souvent opposés. Le GRAME mène des projets de recherche (externalités environnementales, droits d'émissions échangeables, taxes de nuisance, systèmes de redevances-remises, stratégie québécoise de réduction des GES dans les transports) et est également impliqué dans l'action communautaire et l'éducation relative à l'environnement (campagne ClimAction, organisation de colloques, présentation de conférences, etc.)
  - 4- Le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, notamment dans la prise en compte des impacts environnementaux reliés à la production, au transport et à l'utilisation finale des différentes filières de production d'énergie.
  - 5- Le GRAME fut notamment impliqué dans quatre dossiers de transports d'électricité portant sur l'approbation de nouveaux investissements, à savoir : l'intégration au réseau électrique d'Hydro-Québec des centrales de Rapide-des-cœurs et Chute-Allard (R-3585-2005), de la centrale de Péribonka (R-3581-2005) et du poste Hauterive (R-3616-2006) ainsi que pour la demande du Transporteur afin d'obtenir une autorisation pour acquérir et construire des immeubles et des actifs requis pour l'accroissement de la transformation, le maintien des actifs et de la fiabilité d'alimentation du poste Hauterive (R-3616-2006).
  - 6- Dernièrement, le GRAME figurait également parmi les intervenants quant au dossier d'acquisition et de construction de nouveaux investissements pour le transport d'électricité au cours de l'année 2007 (R-3606-2006).

## II. CONTEXTE

- 7- Le 11 juillet 2007, Hydro-Québec TransÉnergie déposait à la Régie une demande afin d'obtenir une autorisation pour acquérir et construire des immeubles ou des actifs destinés au transport d'électricité au cours de l'année 2008.
- 8- Dans sa décision procédurale D-2007-80, datée du 12 juillet 2007, la Régie donnait instruction aux parties de faire parvenir leur demande de statut d'intervenant pour le dossier R-3641-2006 au plus tard le 3 août 2007 à 12h. C'est à ce titre que le GRAME introduit la présente demande de statut d'intervenant.

### **III. MOTIFS À L'APPUI DE SON INTERVENTION ET LES CONCLUSIONS RECHERCHÉES**

- 9- Le GRAME tient à étudier les investissements demandés par le Transporteur concernant le renouvellement des actifs, l'amélioration de la qualité du service, le respect des exigences du réseau et la croissance des besoins pour s'assurer que ceux-ci sont effectivement nécessaires,
- 10- Dans un contexte de commercialisation et d'échanges avec l'Ontario, l'interconnexion avec l'Ontario s'inscrit dans une démarche de réduction des émissions de GES, ce que le GRAME a favorisé lors du dossier précédent. Nous désirons assurer le suivi sur les investissements prévus ou requis pour mener à bien ce projet.
- 11- Nous désirons aussi nous assurer que les investissements comptabilisés n'omettent aucun passif environnemental éventuel et que le Transporteur présente adéquatement ses coûts environnementaux, notamment ses coûts en réhabilitation. Le GRAME considère que de tels coûts devraient être identifiés et présentés devant la Régie.
- 12- Les frais relatifs aux déversements accidentels devraient être traités séparément des coûts provenant de fuites d'équipement. En effet, l'un dépend des pratiques et manœuvres du personnel sur le terrain et l'autre, notamment, du vieillissement des équipements. Donc, les causes étant parfois différentes, les solutions pour y remédier doivent être différenciées.
- 13- Les frais liés au nettoyage et à la décontamination des sols suite à des déversements sont inconnus du Transporteur.
- 14- Les indicateurs environnementaux sont là pour nous indiquer si le Transporteur s'assure d'une bonne gestion de ses équipements dans le

soucis et le respect de l'environnement et que celui-ci se donne des objectifs à rencontrer à cet égard.

- 15- Le GRAME veut également s'assurer que le Transporteur poursuit ses activités de sensibilisation auprès de ses employés.
- 16- Plusieurs investissements en pérennité, totalisant 92,5 M\$ pour l'année 2007, avaient fait l'objet d'un report. Le GRAME souhaite s'assurer que les investissements qui seront autorisés cette année s'avèreront suffisants, tout en mesurant ceux qui seront effectivement reportés à une période ultérieure.
- 17- Le GRAME veut réaliser le suivi relativement aux critères de pérennité des transformateurs ainsi que le traitement de ces derniers.
- 18- Le GRAME veut un suivi des efforts consentis par le Transporteur en amélioration de la qualité, en recherche et en développement pour améliorer le potentiel d'intégration de l'éolien au réseau d'hydroélectricité, ainsi que pour les projets de recherches liés aux champs électromagnétiques.
- 19- Le GRAME veut voir s'il est possible de recommander au Transporteur de mettre en place des outils permettant de mieux gérer la consommation, les coûts et les émissions de son parc de véhicules.
- 20- Le GRAME souhaite bonifier les choix du Transporteur en matière d'investissements liés à ses bâtiments administratifs. En effet, le GRAME est convaincu qu'en appliquant des mesures environnementales, en particulier concernant l'efficacité énergétique, le Transporteur peut faire d'important gains énergétiques, financiers et environnementaux à long terme pour ses investissements.
- 21- Globalement, nous voulons nous assurer que certains investissements sont optimisés et, le cas échéant, bonifier ces projets. Nous souhaitons examiner plus spécifiquement les investissements liés aux projets de :
  - a. Maintien des actifs
  - b. Maintien et amélioration de la qualité
  - c. Respect des exigences
  - d. Croissance des besoins
  - e. Le projet de recherche sur l'intégration des éoliennes au réseau ;
  - f. les projets qui s'inscrivent dans le cadre de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (ci-après, la « LQE ») visant à (1) s'assurer que les installations du Transporteur sont conformes à la loi et (2) à établir des mesures d'atténuation en cas d'impacts :

- 22- Nous cherchons à ce que la gestion du Transporteur soit compatible avec les objectifs du développement durable.

#### **IV. PRÉSENTATION DE LA PREUVE ET ARGUMENTATION**

- 23- Compte tenu des préoccupations économiques, sociales et environnementales qui sont en jeu dans la présente cause et compte tenu de l'importance des investissements liés aux immeubles et aux actifs à des fins de transport d'électricité, dans une perspective de développement durable, le GRAME souhaite participer activement aux démarches d'information et d'échange de la présente cause, ainsi qu'à toutes les étapes subséquentes de l'audition publique.
- 24- En conformité avec la décision procédurale D-2006-80, nous déposons, en annexe de la présente demande d'intervention, notre budget prévisionnel.
- 25- Pour la présente cause le GRAME a retenu les services de sa consultante externe Madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement, spécialisée notamment en conformité environnementale. En effet, Mme Nicole Moreau a œuvré dans un bureau d'avocat à titre d'analyste en conformité environnementale et exerçait cette tâche entre les années 2000 et 2005. D'autres part, elle possède une formation en vérification environnementale lui permettant d'exercer à titre de professionnel dans ce domaine. Le GRAME soutient qu'elle est en mesure d'apporter une contribution différente et spécifique en cette matière.
- 26- Nous comptons également sur les services de M. Jean-François Lefebvre, économiste, maintenant analyste externe et doctorant en études urbaines, notamment pour analyser les aspects touchant la tarification.
- 27- Pour la présente cause, le GRAME a retenu les services d'un témoin-expert : M. Michel Perrachon, qui a été reconnu à titre d'expert en transport d'électricité pour le GRAME dans les dossiers R-3401-98, R-3605-2006, R-3606-2006 et R-3616-2006.
- 28- Le GRAME demande à la Régie de reconnaître de nouveau M. Perrachon en tant qu'expert en transport d'électricité. Veuillez trouver ci-joint le résumé de ses compétences et expériences, déposé en tant que première pièce de notre dossier.
- 29- Dans les causes R-3605-2006 et R-3606-2006, l'apport du GRAME avait été souligné avec une appréciation global de 90%.

30- Pour la présente cause, le GRAME prévoit retenir les services d'un procureur. Nous aviserons la Régie promptement lorsque celui-ci aura été choisi. Le budget proposé tient déjà compte du travail assumé par un procureur.

31- Pour fins de communications, les coordonnées du GRAME sont les suivantes :

Mme Valentina Poch

Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

800 Sherbrooke, bureau 213

Arrondissement Lachine, Montréal, (Qc) H8S 1H2

Téléphone : (514) 634-7205

Télécopieur : (514) 634-7204

Adresse électronique : [grames@videotron.ca](mailto:grame@videotron.ca)

32- Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente en la présente cause.

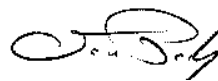
33- La présente demande de statut d'intervenant est bien fondée en faits et en droit.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :**

**D'ACCUEILLIR** la demande d'intervention du GRAME ;

**D'ACCORDER** le statut d'intervenant au GRAME dans la présente cause;

Montréal, le 3 août, 2007



Mme Valentina Poch

GRAME